



DDT
 Direction
 Départementale
 des Territoires
 des Alpes de
 Haute-Provence



Commune de SISTERON
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE
(hydrauliques et mouvements de terrain)

FEUILLE SUD

Légende :

Niveau de contraintes*		Nature du risque**	
B	Zones de contraintes faibles	1, 1, 2	Crues de torrents et de ruisseaux torrentiels
R	Zones d'interdictions	3, 3, 4	Ravinements et ruissellements sur versant
 	Zones sans contrainte spécifique	5, 5, 6	Glissements de terrain
		7, 7, 8	Chutes de pierre et de blocs
		9, 9, 10, 10, 10, 10	Inondations variées

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :
 * Le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** Le second à la nature du risque (caractère alphabétique pour les zones d'interdictions, caractère numérique pour les zones de faibles contraintes).

--- Limite du zonage réglementaire



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
 N° 2014178-0019 du 27 juin 2014

Réalisation : AlpGéorisques	Version 3	Echelle : 1/5000
Edition : AlpGéorisques	Établie le : Juin 2014	
	Modifiée le :	